

 <p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PHALSBURG 18 rue de Sarrebourg 57370 MITTELBRONN Tél. : 03 87 24 79 44 Courriel : assainissement@paysdephalsbourg.fr</p>	FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION au titre du contrôle de conception d'une installation d'assainissement non collectif
	Commune de : Reçu au SPANC le : Référence : (à compléter par le SPANC)

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC – Service Public d'Assainissement Non Collectif est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de la mission de contrôle du SPANC.

Les vérifications sont réalisées en deux temps et se déclinent ainsi :

- examen préalable du projet d'implantation sur la base du présent dossier renseigné ;
- contrôle sur site effectué pendant les travaux (avant remblayage) pour confirmer leur bonne exécution.

Le présent feuillet renseigné doit être déposé auprès du SPANC accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées.

Une étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière peut être exigée par le SPANC. Cette information figure dans le règlement de service. Merci de bien vouloir en prendre connaissance et de prendre contact avec votre SPANC pour toute information complémentaire.

Conformément aux dispositions contenues dans le règlement de service, le délai maximum d'instruction de la présente demande est de 30 jours.

N.B. : Cette prestation, selon sa nature, fera l'objet d'une facturation dont les tarifs, approuvés en Conseil Communautaire du 15 septembre 2022, sont joints en annexe du présent formulaire (cocher la case correspondante dans la colonne « objet de la demande »).

INFORMATIONS GENERALES

Le projet d'installation du dispositif d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- d'une demande de Permis de Construire d'une construction neuve ;
- d'une demande de Permis de Construire d'une construction déjà existante (transformation, agrandissement) ;
- de la réhabilitation ou de la création d'un dispositif d'assainissement non collectif sans Permis de Construire ;
- d'une modification du projet d'assainissement non collectif suite à avis non conforme préalable.

Propriétaire :

Nom et Prénom :

Raison social (le cas échéant) :

Adresse actuelle :

Code postal : Commune :

Téléphone :

E-mail :

Terrain :

Adresse du lieu de réalisation :

Références cadastrales de l'immeuble assaini (Section, numéro) :

Références cadastrales de l'implantation de l'installation

d'assainissement (Section, numéro) :

Pièces complémentaires à fournir par le demandeur

Pour toute demande :

Un plan de situation de la parcelle à une échelle comprise entre 1/5000^e et 1/25000^e Un plan de masse du projet de l'installation d'assainissement non collectif à une échelle comprise entre 1/200^e et 1/500^e sur lequel seront positionnés le plus précisément possible :

- L'immeuble,
- La sortie des eaux usées depuis l'immeuble,
- Le dispositif de prétraitement et la ventilation associée,
- Le dispositif de traitement,
- Le rejet des effluents (le cas échéant),
- Les arbres, arbustes, haies etc.
- Le tracé des zones de circulation des véhicules sur la parcelle,
- Les puits, captages, forages,
- Les cours d'eau, fossés, mares.

Un plan en coupe du système d'assainissement non collectif et de l'immeuble

Uniquement sur demande du SPANC (voir règlement de service) :

Une étude de définition de la filière d'assainissement non collectif *Une étude de sol caractérisant l'aptitude du sol à l'épuration et/ou l'infiltration des eaux épurées, et comportant :*

- un sondage à la tarière,
- un test de perméabilité,
- une représentation de l'horizon pédologique.

Caractéristiques de l'immeuble :

Nombre de pièces principales :

Résidence : Principale Secondaire Location Autre :**Caractéristiques du terrain :**Superficie totale de la parcelle : m²Superficie disponible pour la filière d'assainissement non collectif : m²Le terrain est-il desservi par un réseau de distribution public d'eau potable ? Oui Non

Pente de la partie du terrain où seront implantés les ouvrages d'assainissement :

 < 5% (pente faible) comprise entre 5% et 10%
(pente moyenne) > 10% (pente forte)Terrain inondable : Oui Non**Présence d'un captage d'eau sur le terrain (puits ou forage) :** Oui NonEst-il destiné à la consommation humaine ? Oui Non

Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement : _____m

Une attestation de non utilisation du puits en eau potable est à joindre à la demande si le projet se situe à moins de 35 m d'un puits.**Présence d'un captage d'eau sur un terrain mitoyen (puits ou forage) :** Oui NonEst-il destiné à la consommation humaine : Oui Non

Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement : _____m

Rejet des eaux pluviales : Rejet en surface (fossé, caniveau, ...) : Infiltration sur la parcelle Rétention (cuve, mare, ...) Autre : (préciser).....
.....**Rappel : le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement (fosse toutes eaux ou dispositif de traitement) est interdit.**

ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF				
Construction existante				
Intitulé de la redevance	Tarifs TTC	Objet de la demande	Missions	Notes
ANC.E1-Diagnostic d'une habitation individuelle	200,00 €		<ul style="list-style-type: none"> • Déplacement • Inspection • Rapport / attestation 	La prestation sera facturée au nombre d'actes de vente. Exemple : dans le cas d'un bâtiment avec 2 logements et d'une vente "fractionnée", 2 prestations seront facturées.
ANC.E1.1-Diagnostic d'une habitation individuelle dans un délai de 72 heures hors week-ends et jours fériés	300,00 €		<ul style="list-style-type: none"> • Déplacement • Inspection • Rapport / attestation 	
ANC.E2-Diagnostic d'un bâtiment à usage autre que d'habitation : hébergement hôtelier, bureaux, commerce, artisanat, industrie, exploitation agricole ou forestière, entrepôt, service public ou d'intérêt collectif	300,00 €		<ul style="list-style-type: none"> • Déplacement • Inspection • Rapport / attestation 	La prestation sera facturée au nombre d'actes de vente. Dans le cas de la vente globale d'un bâtiment avec un commerce et un ou plusieurs logements, c'est le tarif "bâtiment à usage autre que d'habitation" qui s'appliquera.
ANC.E2.2-Diagnostic d'un bâtiment à usage autre que d'habitation : hébergement hôtelier, bureaux, commerce, artisanat, industrie, exploitation agricole ou forestière, entrepôt, service public ou d'intérêt collectif dans un délai de 72 heures hors week-ends et jours fériés	400,00 €		<ul style="list-style-type: none"> • Déplacement • Inspection • Rapport / attestation 	
ANC.E3-Contrôle périodique de bon fonctionnement et de bon entretien	100,00 €		<ul style="list-style-type: none"> • Déplacement • Vérification • Rapport / attestation 	
ANC.E4-Contre visite (demande à formuler 48 heures à l'avance hors week-ends et jours fériés)	80,00 €		<ul style="list-style-type: none"> • Déplacement • Contrôle • Rapport / attestation 	Dans le cas d'un diagnostic avec avis non-conforme : contrôle après travaux et avant remblaiement le cas échéant
ANC.E5-Contrôle de conception et d'implantation d'une mise en conformité d'un dispositif d'ANC	80,00 €		<ul style="list-style-type: none"> • Etude du dispositif d'ANC proposé • Avis 	
ANC.E5.1-Contrôle de bonne exécution d'une mise en conformité d'un dispositif d'ANC (demande à formuler 48 heures à l'avance hors week-ends et jours fériés)	150,00 €		<ul style="list-style-type: none"> • Déplacement • Contrôle • Rapport / attestation 	
ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF				
Construction neuve				
Intitulé de la redevance	Tarifs TTC	Objet de la demande	Missions	Notes
ANC.N1-Contrôle de conception et d'implantation d'une habitation individuelle	80,00 €		<ul style="list-style-type: none"> • Etude du dispositif d'ANC proposé • Avis 	Dans le cas d'un dépôt de permis de construire
ANC.N1.1-Contrôle de bonne exécution d'une habitation individuelle (demande à formuler 48 heures à l'avance hors week-ends et jours fériés)	150,00 €		<ul style="list-style-type: none"> • Déplacement • Contrôle • Rapport / attestation 	
ANC.N2-Contrôle de conception et d'implantation d'un bâtiment n'ayant pas vocation à être une habitation individuelle	150,00 €		<ul style="list-style-type: none"> • Etude du dispositif d'ANC proposé • Avis 	Dans le cas d'un dépôt de permis de construire
ANC.N2.2-Contrôle de bonne exécution d'un bâtiment n'ayant pas vocation à être une habitation individuelle (demande à formuler 48 heures à l'avance hors week-ends et jours fériés)	300,00 €		<ul style="list-style-type: none"> • Déplacement • Contrôle • Rapport / attestation 	